

DÉCISION DU PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° 24-248

SERVICE : Direction de la Cohésion Sociale

OBJET : Convention entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et l'Association La compagnie l'emballée pour la résidence « EXPL'EAURATION ! » auprès de l'établissement d'accueil du jeune enfant « À P'tits Pas » à Montrevel-en-Bresse

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

VU le Code de la santé publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^e Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD, dans le domaine de l'Action sociale et de la Petite enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDÉRANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité, à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDÉRANT que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de conclure une convention pour structurer le partenariat entre l'Association La compagnie l'emballée, située 4 allée des Brotteaux 01000 Bourg en Bresse, et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse pour la résidence « EXPL'EAURATION ! »

DÉCIDE

DE CONCLURE une convention avec l'Association La compagnie l'emballée, située 4 allée des Brotteaux 01000 Bourg en Bresse, Siret n°923 862 296 00012 et représentée par Boris FERRIER en qualité de Président, qui détaille les modalités de partenariat pour l'intervention de celle-ci auprès de l'établissement d'accueil du jeune enfant « À P'tits Pas » à Montrevel-en-Bresse.

La convention précise les points suivants :

- L'intervention sera assurée par Baptiste GABRY, Liza GABRY et Ysee LIENART
- Les séances se dérouleront comme suit :
 - Deux temps parentalité de 30 minutes de découverte et manipulation mercredi 6 novembre 2024 de 16 h 00 à 17 h 00 ;
 - Cinq séances de 30 minutes de découvertes et manipulations le vendredi 8 novembre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00 où participeront les établissements d'accueil du jeune enfant de Saint-Trivier-de-Courtes et de Confrançon ;
 - Deux séances de découvertes et manipulation ouvertes au public sur inscription le samedi 9 novembre 2024 de 10 h 00 à 12 h 00.
- La Communauté d'Agglomération, par l'intermédiaire de l'établissement d'accueil du jeune enfant de Montrevel-en-Bresse, s'engage à fournir une salle de la résidence, adéquate à la pratique, du mardi après-midi 5 novembre 2024, jusqu'au samedi matin 9 novembre 2024.
- L'Association La compagnie l'emballée s'engage à intervenir à l'établissement d'accueil du jeune enfant « À P'tits Pas » à Montrevel-en-Bresse afin d'animer des ateliers ;

Monsieur le Directeur général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 21 novembre 2024.

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente



Virginie GRIGNOLA-BERNARD
Déléguée à l'Action sociale et à la Petite enfance